

PAUL STATION

Rue Marc Seguin – 42400 SAINT-CHAMOND

Descriptif des travaux *Bât. A – BUREAUX D'ACTIVITE – Niveau 1 et 2*

A - Terrain et abords

- Accès sécurisé à l'immeuble par vidéophone, digicode, portail motorisé et portail piétons.
- 1 cage d'escalier.
- Ensemble de boîtes aux lettres normalisées, positionné suivant les préconisations de La Poste.
- Local poubelle commun à l'entrée du programme.
- Parkings extérieurs.

B - Garages

- Garages individuels avec ouverture par un portail métallique basculant ou box ouverts.
- Dallage béton suivant étude B.A., avec finition lissée.
- Chaque garage comprend une alimentation électrique (cf. §D7) avec sous comptage, un allumage + une prise.

C - Gros œuvre

I- Maçonnerie

- Fondations : Massifs, semelles et/ou longrines réalisés en béton armé suivant étude B.A.
- Parties communes : Murs de refend en béton armé.
- Murs sous-sol et planchers en béton armé suivant étude B.A, murs étage périphériques en maçonnerie d'aggloméré de béton de 20 cm et refend en béton banché de 20cm.
- Les escaliers d'accès aux étages en béton.

2- Couverture

- Dalle supports B.A. avec isolant en mousse de polyuréthane R=7 sous couche drainante.
- Etanchéité avec finition végétalisé.

3- Façades

- Enduit de parement hydraulique épais (10 à 12 mm) avec finition grattée ou frisée fin, couleur suivant plans de l'architecte.
- Garde-corps métallique laqués, couleur au choix de l'architecte.
- Lisses complémentaires, sur allèges maçonnées, métalliques laquées, couleur au choix de l'architecte.

D - Bâtiment et parties privatives

I- Menuiseries extérieures

- Fenêtres et porte-fenêtre en ALU et coulissants en ALU classement A3 E3 V2 avec double vitrage isolant.
- Porte palière pleine, avec affaiblissement acoustique de 40 DB, isolation thermique U = 1,2W, classement A3 et fermeture 3 points ; classement A2P.
- Volets roulants motorisés (électriques), en ALU, posés dans coffrets incorporés isolés, type TITAN ou équivalent, conforme RT2012.

E – Livraison locaux

- Les locaux sont livrés clos couverts, fluide (eau – électricité et fibre) en attente dans les parties privatives.
- La VMC reste à la charge de l'acquéreur.
- Le promoteur aménagera le carottage pour l'évacuation extérieure.
- Une hauteur sous plafond de 2,90 m pour permettre le cheminement des divers fluides.
- Une réserve au sol de 10 cm permettant un isolant + chape.
- Traitement coupe-feu :
 - Dalle entre sous-sol et 1^{er} étage..... : 2 heures
 - Autre dalle..... : 1 heure
 - Entre locaux d'activité sur un même étage... : 1 heure
 - Stabilité générale au feu..... : 1 heure

F - Bâtiment et parties communes

1- Hall d'entrée

- Porte d'entrée en métal laqué deux vantaux vitrés, avec bâton de maréchal. Parties fixes métallique, vitrées, couleur au choix de l'architecte
- Plafond décoratif avec éclairage intégré fonctionnant par détecteur de présence.
- Sols carrelés, classement U4, P4, E3, C2. La teinte sera définie par le maître d'ouvrage.
- Miroirs décoratifs.
- Murs avec finition décorative qui sera définie par le maître d'ouvrage. (La décoration des halls d'entrée sera faite par l'architecte).

2- Cage d'escaliers

- Escaliers préfabriqués, en béton finition « lissée ».
- Projection d'un enduit de parement finition façon « gouttelettes » sur les paillasse des escaliers et les murs entre sous-sol et 1^{er} étage.
- Eclairages en appliques commandées par détecteur de présence, conforme à la norme handicapée.

3- Paliers d'étages

- Plafonds suspendus en dalles de 60 x 60 avec éclairage, fonctionnant par détecteur de présence, conforme à la norme handicapée.
- Les sols sont revêtus d'une moquette classement U4 ou sol PVC teinte au choix de l'architecte
- Pour les murs, toile de verre + peinture ou gouttelette peinte.

4- Ascenseurs

- Ascenseurs aux normes handicapées, prévus pour 8 personnes, d'une charge utile de 630Kg, desservant tous les niveaux.
- Parois intérieures équipées d'une main courante, d'un miroir et d'un indicateur de position, conforme à la norme handicapée.

Nota :

La Société LES VIGNES se réserve le droit d'effectuer certaines modifications aux prestations décrites, notamment en cas d'indisponibilité des matériaux, sous réserve de n'affecter d'aucune façon la qualité générale de l'immeuble.